



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13/16
AU CONSEIL COMMUNAL

B U D G E T
2017

Saint-Sulpice, le 31 octobre 2016

B U D G E T
2 0 1 7

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes et du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget communal de fonctionnement pour l'année 2017.

Ce document comprend tous les comptes et sous-comptes. Des commentaires sont indiqués sur la page de gauche du fascicule.

Ce budget est basé sur une population estimée à 4'150 habitants au 1^{er} janvier 2017 (au 1.1.2016 3'898 habitants).

Le budget 2017 prévoit un excédent de charges de CHF 2'837'450.-- alors que le budget 2016 prévoyait une perte de CHF 1'792'560.--. Les raisons de l'augmentation de la perte budgétée sont expliquées ci-après.

La marge d'autofinancement (soit le petit équilibre ou le résultat avant amortissements et attributions aux réserves) est négative. Elle s'établit à CHF -1'647'000.-- (CHF -705'000.-- pour le budget 2016).

Certes, ces chiffres négatifs pourraient laisser supposer une mauvaise situation financière. Ils sont à mettre en relation avec le montant des réserves libres (total des réserves après déduction des réserves affectées et des diverses provisions sur débiteurs et impôts) qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 13'414'823.42. Rappelons que votre Municipalité ne maîtrisait que 31 % des charges des comptes 2015 (charges maîtrisables en comparaison avec le total des charges).

La page 58 du fascicule annexé présente les charges et produits par nature*. La Municipalité se base sur ce tableau pour expliquer les principales différences entre le budget 2017, le budget 2016 et les comptes 2015.

**Les positions comptables avant le point représentent les comptes de fonctionnement. Les positions comptables après le point représentent les produits et charges par nature (par exemple 101.3001 101 = compte de fonctionnement 3001 = charges par nature).*

2. CHARGES

30 Autorités et personnel

L'augmentation des traitements de la Municipalité a été votée par votre Conseil. Cela représente une augmentation de CHF 80'000.-- (charges sociales patronales comprises). Les chiffres 2017 comprennent l'engagement d'un(e) responsable RH à 50 %, des augmentations de taux d'activité pour le réfectoire et pour les nettoyages des locaux du complexe scolaire des Pâquis par rapport au budget 2016, lequel était basé sur les trois premières semaines d'exploitation. L'engagement de trois apprentis (administration, voirie et UAPE) est également compris. In fine, les augmentations salariales selon le barème sont incluses.

31 Biens, services, marchandises

Les charges d'entretien des bâtiments comprennent les frais d'entretien courant des immeubles propriété de la commune ainsi que l'adaptation du système de chauffage du Centre 47 (CHF 25'000.--). Les charges du Centre 60 sont calculées à titre provisoire pour toute l'année 2017 (6 mois pour 2016).

Les dépenses relatives au ramassage et à l'élimination des déchets sont étroitement liées à l'augmentation de la population.

32 Intérêts passifs

Pour rappel, en janvier 2015, un emprunt de CHF 12'000'000.-- a été conclu au taux de 1.14 % sur 20 ans. Le budget tient compte des intérêts (CHF 136'800.--). C'est le seul emprunt communal, ce qui permet à la Municipalité d'affirmer que la situation de la commune, même avec un budget en perte, reste excellente.

33 Amortissements

Ce poste comprend les amortissements du patrimoine administratif, notamment les amortissements pour le complexe scolaire des Pâquis. Il comprend également divers amortissements prévus par des préavis. Ces dernières années, les investissements ont été directement amortis par prélèvement sur les fonds de réserve.

35 Remboursement à des collectivités publiques

L'augmentation des charges de ce poste représente CHF 1'812'600.--. Dans le détail, cela représente les montants suivants :

- Péréquation horizontale (ou entre communes)	CHF 565'000.--
- Péréquation verticale (ou participation à la facture sociale)	CHF 1'018'000.--
- Participation corps de police régional	CHF 146'000.--
- Participation réforme policière	CHF 43'000.--

36 Aides et subventions

La quote-part de la commune à l'APREMADOL est budgétée à CHF 410'850.-- pour 2017, soit une augmentation de CHF 49'850.-- par rapport au budget 2016. Cette charge est calculée par habitant soit pour 2017 CHF 99.-- contre CHF 95.-- pour 2016.

Les contributions pour la promotion du tourisme sont basées sur le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (80 % des produits sont reversés à Lausanne Tourisme et au Fonds d'équipement de la région de Lausanne).

La part pour l'accueil de jour des enfants (garderie) est calculée par l'AJESOL conformément aux barèmes adoptés.

38 Attributions aux fonds de réserves

Pour rappel, le bénéfice ou la perte des comptes affectés (taxes de séjour, déchets et épuration) doit obligatoirement être attribué à un fonds de réserve spécifique (réserves affectées).

39 Imputations internes

Les imputations internes ont été réévaluées pour tenir compte de l'affectation réelle des locaux.

3. RECETTES

40 Impôts

A l'instar de chaque année, l'estimation des impôts est basée sur les chiffres disponibles à fin septembre. Les impôts comptabilisés chaque année (à l'exception de 2014) comprenaient des revenus extraordinaires. Les impôts présentent une hausse de CHF 551'000.-- par rapport au budget 2016 mais une baisse de CHF 178'000.-- par rapport aux comptes 2015. Ils ont été évalués au plus juste sans démontrer un pessimisme ou un optimisme béat.

41 Patentes, concessions

Ce poste n'appelle aucun commentaire

42 Revenus du patrimoine

L'augmentation provient principalement des nouveaux loyers et nouvelles redevances (redevance SCHO et locations des appartements au Centre 60).

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Une augmentation des taxes d'épuration et d'introduction à l'égout a été budgétée. Cela tient compte des nouvelles constructions. Il n'y a pas de modification des coefficients prévus dans le règlement.

44 Part à des recettes cantonales

Il s'agit des gains immobiliers.

45 Participations et remboursements

La rétrocession sur la péréquation horizontale est calculée par habitant.

46 Autres prestations et subventions

Ce poste n'appelle aucun commentaire.

49 Imputations internes

Les imputations internes ont été réévaluées pour tenir compte de l'affectation réelle des locaux.

4. APPRÉCIATION

Comme expliqué ci-dessus, la situation financière de la commune de Saint-Sulpice reste favorable. Selon le tableau des investissements pour la période 2017-2021, d'importants investissements seront soumis à votre approbation durant cette législature. Au vu du faible taux d'endettement et de l'excellent rating de la commune, ces investissements pourront être soumis à votre Conseil.

Il n'en reste pas moins que l'évolution de la situation financière reste difficile à prédire, notamment en raison des incertitudes fiscales et de la hausse constante des dépenses liées aux péréquations.

5. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 13/16
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

D É C I D E

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2017 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan



Délégué municipal : M. Alain Clerc

Annexe : Budget 2017

P.S. : Les budgets des Ententes et Services intercommunaux peuvent être consultés au Service des finances.